



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements

Question écrite n° 66165

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la méthode d'immuno-modulation, utilisée pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, qui n'est pas autorisée à ce jour en France. En juillet dernier, l'ordre des médecins a en effet interdit cette pratique. Pourtant, selon le témoignage des patients concernés, cette méthode donnerait des résultats encourageants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur le principe de cette méthode et sur l'état d'avancement du processus de sa reconnaissance dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66165

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)